



Mercredis récréatifs - Période 1 : du 3 septembre au 15 octobre 2025

NOM Prénom de l'enfant / _____ /

Adresse email / _____ /

Fiche à rendre au plus tard lundi matin (si cantine) ou mardi 16h (pas de cantine)
précédant le premier mercredi de présence

	HEURE ARRIVEE	HEURE DEPART	CANTINE
Mercredi 03/09			O oui O non
Mercredi 10/09			O oui O non
Mercredi 17/09			O oui O non
Mercredi 24/09			O oui O non
Mercredi 01/10			O oui O non
Mercredi 08/10			O oui O non
Mercredi 15/10			O oui O non



Pensez à garder une copie/trace de l'inscription pour votre suivi

IMPORTANT :

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes et conditions

A NOTER :

- * les journées seront facturées par la Commune (à chaque période)
- * Heure arrivée / heure de départ: veuillez signaler l'heure précise
- * Cantine: cocher la case correspondante
- * Depuis le 10/04/2017, modulation des tarifs en fonction des ressources des familles (produire attestation CAF si le quotient familial est inférieur à 630)
- * Tarifs sur le site www.lumes.fr, rubriques :
Vivre à Lumes > Cantine, garderie & accueil de loisirs > Mercredis récréatifs